

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LA CONFESSION DU SAINT HOMME CHARTIER

EUGENE SE REND A CANOSSA

Il n'y avait plus que sa propre personne que le saint homme Chartier, préposé à la rédaction de la *Tribune*, n'avait pas trouvée un danger pour la morale publique.

Les affiches du Corona, décelant à son œil inquisiteur certaines rotundités impliquant un monde de mystère aux âmes ingénues comme la sienne, l'avaient troublé au plus profond de son être et il était parti en campagne contre le directeur de cette place d'amusements où pourtant aucune affiche n'est utilisée sans avoir été au préalable soumise à la censure de la police de Montréal, où aucune vue cinématographique n'est passée sur l'écran qu'après avoir été soumise à la rigoureuse censure provinciale. Les places d'amusements ouvertes le dimanche le gênaient probablement dans ses pieuses méditations sur la noirceur de l'âme des autres et sur la candeur de la sienne, et il écrivait colonnes sur colonnes pour faire cesser le scandale.

Il n'y avait plus que lui dans Saint-Hyacinthe qu'il trouvait à l'abri de tout reproche. Malheureusement, il avait oublié de scruter un recoin ténébreux de sa propre individualité.

Le chef de police de Saint-Hyacinthe le lui a signalé il y a environ un mois en lui rappelant que des cartes immondes appelant jeunes et vieux à l'immoralité étaient sorties de son atelier et mises en circulation à des centaines d'exemplaires dans la ville. La chose est venue à l'oreille des autorités religieuses et le grand scandale a été de constater que ce n'était pas le prétendu atelier impie du *Clairon* qui avait imprimé ces monstruosité, mais celui de la *Tribune* dont le gérant est le pieux Eugène, secrétaire ou membre de toutes nos associations de perfectionnement religieux.

Il fallait une réparation éclatante au scandale et Chartier a décidé de faire une confession ouverte et de se fustiger de verges en public comme les anciens pénitents des temps bibliques.

Pour en faire goûter toute la saveur et pour aider le coupable à réparer la faute publique en aidant à la diffusion de sa confession, nous en reproduisons les principales parties :

"Depuis quelques semaines, une certaine carte d'affaires a été mise en circulation dans notre ville. Cet imprimé contient habituellement le nom et l'adresse, de même que le commerce exercé de celui ou de la maison qui désire s'annoncer ; parfois pour intéresser la personne qui la reçoit et la lui faire conserver plus longtemps, cette carte contient en plus une histoire drôle, un mot comique. Celle dont nous parlons contient, en outre du nom, de l'adresse et du commerce, un jeu de mots, qui, s'il manque d'esprit, n'en est pas moins immoral et écœurant. Plate et basse plaisanterie pour les personnes d'âge mûr, cette histoire de la carte en question est dangereuse pour nos jeunes gens, elle ne mérite même pas le rire qu'elle peut soulever, sur le moment tant elle est indigne et dénuée de pudeur.

"Le journal de M. Bouchard n'a pas l'habitude du scrupule. Certaines affiches, certaines vues du Corona, qui ont certainement prêché l'immoralité la plus éhontée, ont même reçu la faveur de sa protection, tant par la réclame que par des articles. Nous ne manquerons pas toutefois de le féliciter d'avoir fait une toute petite allusion à ces cartes, dans un de ces derniers numéros. Nous espérons que ses intentions, tout au moins à ce moment étaient droites et sincères, nullement mues par le désir de prendre une petite vengeance sur l'imprimerie malheureuse qui s'est prêtée au jeu dangereux du propriétaire de ces cartes. Nous voudrions avoir beaucoup péché, si notre culpabilité, avec son repentir, naturellement, devait convertir les gens de cette boutique.

"Le *Courrier*", à son tour, a ajouté son grain de sel, la semaine dernière. Pourquoi n'a-t-il pas apporté une critique sévère plutôt que d'ajouter le rire au rire ?... Chez l'un et l'autre de nos confrères, nous avons regretté de ne pas relever plus de sévérité.

"A *La Tribune*", nous avons hésité à faire des commentaires sur le caractère immoral de cette carte d'affaires, pour éviter d'éveiller une curiosité malsaine, quitte à la blâmer un jour ouvertement. Ce jour est venu. Nous désavouons absolument ce nouveau genre d'immoralité dans notre ville et nous voudrions la faire avec avec d'autant plus de sévérité que cette carte est sortie, par un manque de contrôle dont nous assumons toute la responsabilité, des ateliers qui publient notre journal. Le mal chez nous est également le mal, il doit être flétri comme tel, il n'excuse pas celui des autres comme celui des autres n'excuse pas le nôtre.

"Cette carte immonde a donc été imprimée dans nos ateliers et nous nous le reprocherons longtemps ; les circonstances atténuantes ne sont même pas pour nous des excuses. Nous nous accusons tout en regrettant sincèrement, prêts que nous sommes à accepter tout le blâme.

"Après avoir réalisé l'erreur commise par nos ateliers, nous avons tenté et réussi même à arrêter la diffusion des cartes, l'acheteur ayant consenti à nous remettre tout ce qui restait en sa possession, soit la moitié du nombre délivré. Nous avons sollicité depuis lors, de la part

de nos amis, leur concours généreux pour détruire les quelques échantillons en circulation. Nous répétons notre désir de voir ces cartes détruites, afin d'enrayer le mal qu'elles peuvent faire. L'erreur est grande d'avoir imprimé cette réclame sale, le fait de posséder ces cartes et de les montrer est également blâmable."

Nous ne voulons pas faire de commentaires, mais nous tenons à rappeler à M. Chartier que ceux qui habitent des maisons de verre, fussent-ils même des saints hommes comme il prétend en être un, sont mieux de ne jamais lancer de pierres dans le jardin des autres.

UNE SINECURE

Si l'on en juge par les écrits de certains journaux, il se trouve des personnes qui paraissent envier la grasse sinécure occupée par le maire de Saint-Hyacinthe.

Ont-ils tort, ont-ils raison ? Ceci dépend considérablement de leur esprit public, du temps qu'ils peuvent légitimement enlever à leurs occupations personnelles pour le consacrer au service de la chose publique, de la rapidité d'exécution qu'une longue expérience des affaires peut seule donner, et en outre de tout cela, s'ils ne veulent pas mourir trop jeunes d'un excès de bile, du plus ou moins de vulnérabilité de leur cuirasse contre la morsure des jaloux, des envieux, des fins-fins qui savent tout et qui ne connaissent rien, comme il s'en rencontre toujours tant dans les petites villes.

Pour juger sainement de la question, il ne serait pas inutile de donner une idée des occupations journalières que comportent les fonctions de maire.

La meilleure idée que l'on puisse se procurer de ces fonctions, c'est de consulter le journal des faits et gestes de celui qui remplit cette fonction pendant une couple de jours pris au hasard.

Prenons par exemple les deux premiers jours de la présente semaine et voyons si notre maire est un homme occupé.

Dimanche, à onze heures du matin.—Entrevue avec un M. Gervais, de cette ville, venu pour demander le déplacement d'un poteau d'éclairage obstruant l'entrée d'un garage nouvellement construit. Rédaction d'une lettre de recommandation en faveur d'un de ses parents qui désire obtenir une position d'une commission publique.

Onze heures et demi.—Entrevue avec deux citoyens de cette ville, dont l'un a un fils qui doit être incorporé à un régiment américain, et qui ne serait pas sujet à cette incorporation parce qu'il est un citoyen canadien, et discussion sur les moyens à prendre pour le faire revenir à St-Hyacinthe.

Dimanche après-midi.—Visite des travaux de voirie sur la rue William, à deux heures.

Deux heures et demi.—Entrevue avec un jeune Cusson, conscript qui a reçu l'ordre de se rapporter et qui pour des raisons spéciales désire obtenir un congé de quelques mois. Signature d'un document attestant la vérité des faits mentionnés dans la requête.

Trois heures et demi.—Entrevue avec M. Victor Phaneuf, directeur de la Coopérative de Boulangerie de Saint-Hyacinthe, au sujet de l'établissement d'un marché municipal de poissons.

Cinq heures.—Conversation par téléphone avec un cultivateur qui désire vendre 200 cordes de bois de chauffage à la ville.

Six heures et demi.—Conversation avec le trésorier de la cité au sujet de la perception des taxes et de l'état des caisses municipales.

Lundi.—A dix heures du matin.—Entrevue avec l'avocat de la cité au sujet d'un règlement municipal.

Dix heures et demi.—Entrevue avec M. l'échevin Fontaine au sujet du même règlement.

Onze heures.—Entrevue avec le chef de police relativement à la portée du règlement concernant l'élevage des volailles en ville.

Onze heures et demi.—Entrevue avec le greffier pour discuter les procédures à prendre pour l'exécution d'une résolution adoptée à la séance du mercredi précédent.

Midi moins le quart.—Entrevue avec un monsieur Goulet qui désire obtenir le transport d'une licence municipale de charretier de voiture de charge.

Une heure de l'après-midi.—Entrevue avec un M. Lapointe, de St-Dominique, au sujet de l'achat d'une carrière par la ville, et discussion des moyens les plus pratiques qu'il y aurait de se procurer de la pierre cassée à bon marché.

Une heure et demi.—Visite au Château d'Eau, en compagnie de l'ingénieur de la cité, de la remise à charbon et examen d'un projet de reconstruction de la dite remise.

Deux heures de l'après-midi.—Nouvelle entrevue avec l'avocat de la cité au sujet de procédures à prendre pour infraction à un de nos règlements de taxes.

Deux heures et demi.—Entrevue avec M. Beudet, greffier de la Cour du Recorder, au sujet d'une cause pour ivresse jugée dans la matinée.

Trois heures.—Entrevue avec M. l'échevin Godard, membre de la Commission Locale du Combustible, au sujet de l'adoption d'une résolution prohibant la vente de charbon aux personnes résidant en dehors des limites de la cité et de la banlieue et au sujet de l'achat de 200 cordes de bois de chauffage.

Trois heures et demi.—Entrevue avec M. Joseph Berthiaume, directeur de la Société d'Agriculture, au sujet d'un projet d'échange de terrain pour la tenue des expositions. Longue discussion de ce projet avec M. Berthiaume et M. J. A. Godard, échevin et un des principaux promoteurs de la compagnie d'Exposition de St-Hyacinthe.

Sept heures et demi.—Entrevue avec deux industriels de cette ville au sujet d'un important projet manufacturier.

Neuf heures du soir.—Conférence avec le comité de direction de la Coopérative de Boulangerie au sujet de l'établissement du marché municipal de poissons.

Le lendemain, mardi.—Même ritournelle. Dix heures du matin, entrevue avec l'avocat de la cité. Dix heures et demi, rencontre de M. Goulet et nouvelle discussion au sujet du transport de sa licence. Midi, rencontre d'un des industriels intéressés au projet mentionné plus haut. Et ainsi de suite.

On peut juger par ce qui précède combien il peut rester de temps que M. Bouchard peut consacrer à ses affaires personnelles.

Et que reçoit-il en retour de toute l'énergie qu'il déploie pour la ville ?

Deux ou trois colonnes d'injures qui lui sont débitées toutes les semaines par des écrivains qui semblent s'être donné pour unique mission de le détruire dans l'opinion publique, sans se soucier si leurs écrits felleux peuvent être utiles ou nuire à l'intérêt de la cité.

Ne serait-il pas tout de même curieux de voir ces grands critiques chausser ses bottes pour une quinzaine de jours ?

R. CULLE.

LES DESERTEURS PASSIBLES DE MORT APRES LE 24 AOUT

Le gouvernement leur accorde une amnistie jusqu'à cette date—Après cette date, ils seront traduits en cour martiale et peuvent encourir la peine de mort.

Le gouvernement a publié, samedi, dans un extra de la "Gazette officielle" une proclamation d'une extrême gravité concernant les déserteurs du service militaire. Par cette proclamation, il est accordé à tous les insoumis et les déserteurs qui se rapporteront d'ici au 24 août, une amnistie complète.

Nous publions dans une autre page cette proclamation. Il est bon que tous les intéressés en prennent connaissance.

Elle est d'une extrême importance et voici les commentaires qu'en faisait l'*Action Catholique* de Québec dans son numéro du 5 courant sous les titres que nous publions nous-mêmes :

"Contrairement à l'impression créée dans l'esprit de plusieurs, cette proclamation n'accorde pas un délai nouveau à ceux qui ont reçu ordre de se rapporter, mais le gouvernement donne par là à tous ceux qui ont reçu ordre de se rapporter mais, qui ne l'ont pas fait, et qui se rapporteront avant le 24 août prochain la garantie qu'ils ne subiront aucune des punitions édictées par la loi. Bien plus d'après les termes de la proclamation, non seulement les déserteurs qui se rapporteront dans ce délai ne seront pas punis, mais ils seront de plus traités en tous points comme ceux qui se sont rapportés conformément à la loi pourront obtenir permis d'absence, si, en vertu de la loi, ils y ont droit.

"Ce n'est pas à dire non plus que la police militaire va discontinuer jusqu'au 24 août la recherche des déserteurs. D'après une déclaration que nous ont faite ce matin les autorités militaires, les procédures commencées vont suivre leur cours et la police militaire va continuer, comme par le passé ses fonctions, mais tous ceux qui ont déserté et qui se rapporteront d'eux-mêmes seront traités comme s'ils s'étaient conformés à la loi dès le début et il ne leur sera fait aucun mal.

"D'après ce que nous déclarent les autorités militaires la décision du gouvernement est extrêmement grave et l'on veut que le public sache bien que c'est l'intention des autorités militaires, après le 24 août d'appliquer dans toute sa rigueur la loi contre les déserteurs.

"Et sait-on bien ce que cela signifie ? La loi militaire décrète que tout déserteur doit être traduit devant la cour martiale et condamné à mort.

"Les autorités militaires sont déterminés à procéder avec toute la loi contre tous ceux qui ne profiteront pas de cette dernière chance qui leur est offerte de se rapporter d'ici au 24 août. Tous les déserteurs arrêtés après cette date seront traduits en cour martiale et condamnés suivant les circonstances de leur désertion. Dans certaines parties du pays des déserteurs ont déjà été condamnés à l'emprisonnement à vie. Dans notre district, le nombre des déserteurs est grand et les autorités sont déterminés à sévir contre eux dans toute la rigueur que l'on sait après le 24 août. Jusqu'à présent, la loi n'a pas été appliquée contre les déserteurs, quelques cas isolés seulement ont été soumis aux cours martiales, mais après le 24 août l'application de la loi sera générale. La loi ne s'applique pas seulement aux déserteurs mais aussi à ceux qui incitent ou aident les conscrits à désertir.

"Tout homme qui a reçu ordre de se rapporter est considéré comme déserteur s'il n'a pas répondu à l'appel dans les 21 jours qui suivent l'émission de l'ordre".

DECEDEE

Nous sommes au regret d'ap-prendre à nos lecteurs le décès de Mme Etienne Chagnon, née Léa Chabot. La défunte était âgée de 72 ans et 9 mois.

Elle était l'épouse de notre respectable concitoyen M. Etienne Chagnon, employé de la manufacture Bertrand, et la mère de huit enfants vivants, dont six filles et deux garçons.

Ses deux fils sont: Eugène, employé de la Banque de Montréal, et Hector, résidant dans l'Ouest. Ses filles sont: Mme J. H. Morin, de St-Hyacinthe; Mme Ophélie Nichol, de la paroisse de St-Thomas d'Aquin, Mme Vve Alf. Cadorette, de Laprovidence; Mme Mathieu, maintenant aux Etats-Unis, et Milles Rosalba et Agathe qui vivaient avec leur mère regrettée.

Les funérailles de la défunte ont eu lieu jeudi de cette semaine à l'église Notre-Dame du Rosaire, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Mme Chagnon est décédée lundi soir après une longue maladie.

Nous offrons nos condoléances à la famille de la défunte.

DEVENEZ FORTS

Les personnes douées d'une forte constitution échappent à la plupart des maux bénins qui rendent la vie misérable à d'autres. N'enviez-vous pas le bonheur d'un ami qui ne sait pas ce que c'est que le mal de tête, dont la digestion est parfaite et qui dort profondément la nuit? Jusqu'à quel degré approchez-vous de cette description? Avez-vous déjà fait le moindre effort pour renforcer votre organisme et pour éloigner le malaise et la maladie? A moins que vous n'avez une maladie organique, il est généralement possible d'améliorer votre condition physique de façon à ce que la santé vous revienne. La première chose à faire, c'est de tonifier votre sang, car la pauvreté de sang est la source de la faiblesse physique. Pour tonifier votre sang, les Pilules Roses du Dr Williams sont exactement ce qu'il vous faut. Chaque dose aide à faire du sang nouveau qui atteint tous les nerfs et toutes les parties du corps, donne des couleurs, aux joues, de l'éclat aux yeux, de la force aux mains, un bon appétit et une splendide énergie. Des milliers de personnes, dans tout le pays, qui étaient découragées par leur état de santé, doivent leur bonne santé actuelle à ce remède. Si vous êtes faible et souffrante, faites un essai judicieux des Pilules Roses du Dr Williams et remarquez chaque jour un regain de santé et de vitalité.

Vous pouvez vous procurer les pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou vous en faire envoyer par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Cueillez les fruits sauvages

L'hiver dernier a été long et rigoureux et il a causé des dommages aux arbres fruitiers, tant au Canada qu'à l'étranger. Les fruits seront rares cette année à part les fruits sauvages, et il est de la plus haute importance que l'on cueille la plus grande quantité possible de ces derniers. En Angleterre et en France, le rendement des arbres fruitiers est pauvre cette année. Nos soldats et les populations al-

PENSEZ-VOUS A CE QUE SIGNIFIENT 22,022 MILLES SANS ARRÊT !

Plus de milles par gallon.
Plus de milles sur les pneus.

Automobiles MAXWELL

Char Passager	1175
Char de route	1175
Char Passager avec Impé- riale pour toute tempé- rature	1350
Char Pass. Sedan	2130
Coupe	2065
Tous prix f.o.b. Windsor, Ont.	



J. C. DROLET,
116 St-Antoine,
ST-HYACINTHE.

Vous avez sans aucun doute lu que la vie du meilleur moteur d'aviation n'est que 150 heures d'envolée.

Et vous savez que le moteur pour aviation est la machine la plus perfectionnée du genre.

Il faut qu'il en soit ainsi pour supporter un travail aussi considérable, car quand vous prenez en ligne de compte toutes les circonstances, 150 heures d'envolée constituent un travail d'endurance des plus durs.

Réduites en milles, à la vitesse que tourne notre moteur Liberty, 144 milles à l'heure, elles équivalent à 21,600 milles.

Et de manière à pouvoir supporter sa charge dans l'atmosphère, ce moteur travaille continuellement à sa pleine capacité.

Maintenant considérez le travail de ce moteur Maxwell qui durant 44 journées et nuits consécutives d'opérations n'arrêta pas un seul moment et fit avec ses voyageurs 22,022 milles.

C'est un fait étrange mais vrai, et tout métallurgiste vous en fera la preuve qu'un moteur, comme un homme ou un cheval, accomplira plus de travail en se reposant de temps à autre.

Car les moteurs et le métal dont ils sont faits sont aussi sujets à la fatigue.

Ainsi la partie principale de l'expérience consistait dans son fonctionnement sans arrêt. Il ne lui fut pas donné une seule minute de repos pour diminuer la chaleur des cylindres ou des pièces à mouvement réciproque.

Nos dossiers comprennent plusieurs cas dans lesquels, suivant les rapports des propriétaires de nos chars, certains d'entre eux ont fait 100,000, 150,000 et jusqu'à 200,000 milles.

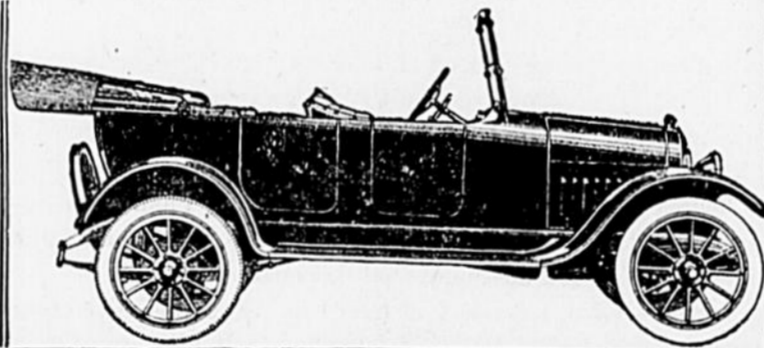
Mais nous ne les considérons pas comme exceptionnels.

Tout char Maxwell est susceptible d'accomplir ces choses s'il est convenablement huilé et si on en prend un soin raisonnable.

Et nous sommes même prêts à concéder que quelques autres marques d'automobiles feront la même chose car, comme nous l'avons dit plus haut, un service alternant avec un repos, est ce pourquoi les autos ont été construits.

C'est du service normal.

Mais pour résister le travail terrible de 44 jours de fonctionnement ininterrompu, et pour parcourir, avec quatre voyageurs, 22,022 milles, et en accomplissant cet exploit ne consommer qu'un gallon de gazoline à tous les 26½ milles—ce char doit être une Maxwell.



liés auront besoin d'une grande quantité de conserves de fruits. Les femmes et les enfants peuvent donc cueillir des fruits sauvages et fabriquer en abondance des confitures et des marmelades.

Propriété à vendre

Dans l'affaire de
A. E. CHABOT, insolvable,
St-Hyacinthe, Qué.

Vente par encan public, mercredi, le 28 août 1918, à 11 heures a.m., en l'étude de M. Jules St-Germain, notaire, No 15 rue Laframboise, St-Hyacinthe, de l'immeuble de la faillite, étant deux magasins et deux logements, au coin des rues Laframboise et Dessaulles.

Description:—Un terrain situé en la cité de St-Hyacinthe, à l'encoignure des rues Laframboise et Dessaulles, de trente huit pieds de front sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, plus ou moins, connu comme étant la partie sud-est du lot numéro six cent (600) du cadastre officiel de la cité de St-Hyacinthe, borné en front à la rue Laframboise, en profondeur au terrain de Stanislas Alix, représentant Elzéar Noreau, d'un côté à la rue Dessaulles et de l'autre côté au terrain de François Ledoux représentant Louis Mongeau, avec maison et dépendances y érigées.

Conditions:—Cette vente est faite à la charge des hypothèques grévant cet immeuble, la balance payable comptant. Le cahier des charges est visible en aucun temps, au bureau du cessionnaire.

VINCENT LAMARRE,
Cessionnaire.

Bureaux: 820 Edifice "Power",
Montréal, 31 juillet 1918. 2,9,16

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or ganidis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tou-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Obligations 6%—Cinq Ans de la Cité de Montréal

Les obligations municipales sont au premier rang des valeurs de placement. Ceux qui désirent faire un placement de ce genre doivent examiner, — en ce qui regarde la municipalité dont ils veulent acquérir les obligations, — le chiffre de la population, le développement industriel et commercial présent et probable, le chiffre de l'évaluation de la propriété imposable et sa proportion à la dette totale.

La Cité de Montréal est la plus grande ville du Canada, la sixième ville de l'Amérique du Nord, le centre financier et commercial du pays, et sa population dépasse 700,000 habitants. Par suite des avantages naturels, au point de vue des transports maritimes et par rail et des grandes quantités de force motrice provenant des immenses pouvoirs d'eau qui se trouvent à proximité, l'accroissement de la ville est assuré. La dette totale de la Cité de Montréal est moins de 15% de l'évaluation de la propriété imposable et les obligations prennent rang avant toutes les hypothèques particulières.

La nouvelle émission maintenant offerte au public est accessible à tous, les obligations pouvant s'acheter par coupures de \$100., de \$500. et de \$1000., avec le privilège de les enregistrer au nom de l'acheteur. Ces obligations portent intérêt au taux de 6% par an payable les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le capital est remboursable le 1er mai 1923.

Les obligations de la Cité de Montréal peuvent être considérées parmi les meilleures valeurs de placement de notre pays.

On peut souscrire à l'emprunt et obtenir de plus amples renseignements aux bureaux de

RENE-T. LECLERC

Banquier et Courtier
160, rue St-Jacques, Montréal
Téléphones: Main 1260 et 1261
MAISON FONDÉE EN 1901

VERSAILLES,

VIDRICAIRE, BOULAIS, LTEE
Montréal Québec
90, rue St-Jacques 198, rue St-Jean

ET A TOUTES LES SUCCURSALES DE LA

BANQUE D'HOCHELAGA

AGISSANT POUR LE COMPTE DES MEMBRES DU SYNDICAT DE SOUSCRIPTION.

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE

W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE",
assurance-vie. Seule compagnie don-
nant des bénéfices pour maladies
et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
Spécialité: CIGARES. 2-2-1

ST-HYACINTHE

JEUNES GENS

Terminez Rapidement votre Année d'Etude
ou votre Cours à

L'ECOLE LALIME

DE ST-HYACINTHE

Les classes de l'Ecole Lalime sont ouvertes continuellement afin de donner aux jeunes n'ayant pu terminer leur année de collège, de même qu'aux inaptes au service militaire, aux soldats de retour, ainsi qu'aux jeunes filles l'avantage de se qualifier rapidement pour l'occupation des nombreuses positions qui seront bientôt vacantes.

Demandez le prospectus de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime, Limitée, de St-Hyacinthe, P.Q.

M. B. LALIME, Principal.

LES DOCTEURS FOURNIER & HOULE

CHIRURGIENS-DENTISTES

Experts-spécialistes dans les dentiers et tous les ouvrages en cr.

Invention extraordinaire du Dr Fournier.

Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 à 10 minutes avec obturation finale ou couronne quelconque, le tout en une seule séance. Ceci est unique au monde.

Extraction et plombage sans douleur par le même procédé.

Bureaux ouverts tous les soirs jusqu'à 9 heures.

182 RUE GIROUARD. Tél. 40 SAINT-HYACINTHE

Devonshire



[L.S.]

CANADA

PROCLAMATION

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

À tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner, — SALUT :

PROCLAMATION d'amnistie conditionnelle concernant ceux des hommes de la classe I sous l'empire de la Loi concernant le Service Militaire, 1917, qui ont désobéi à notre Proclamation du 13 octobre 1917, ou aux ordres de se rapporter pour le service, ou qui sont déserteurs ou absents sans permis de la Force expéditionnaire canadienne :

E. L. NEWCOMBE, } ATTENDU qu'un nombre considérable d'hommes de la classe I sous l'empire de la Loi concernant le Service Militaire, 1917, appelés au service actif dans la Force expéditionnaire canadienne pour la défense du Canada par Notre proclamation du 13 octobre 1917, — bien qu'ils soient par là devenus légalement enrôlés dans le service militaire canadien, —

Ont fait défaut de se rapporter pour le service, suivant qu'ils en étaient légalement requis sous l'empire de la dite Loi concernant le Service Militaire et des règlements promulgués en conséquence, y compris Notre Arrêté-en-conseil en date du 20 avril dernier, — Ou ont déserté,

ou se sont absents sans permis de Notre Force expéditionnaire canadienne;

Et Attendu qu'il est représenté que la situation grave et regrettable dans laquelle ces hommes se trouvent, est due, dans bien des cas, au fait que, nonobstant l'information et l'injonction fournies par Notre dite proclamation, ils ont mal compris leur devoir ou leur obligation, ou ont été induits en erreur par les conseils de gens mal inspirés, déloyaux ou séditieux;

Et Attendu que Nous désirons, dans la mesure possible, éviter l'infliction des lourdes pénalités édictées par la loi pour la punition des offenses graves dont ces soldats se sont rendus coupables, — et leur fournir l'occasion, dans une période de temps limitée, de se rapporter et mettre leurs services à la disposition de la Force expéditionnaire canadienne, — comme ils sont légalement tenus de le faire et comme cela est nécessaire à la défense de la Puissance du Canada,

SACHEZ MAINTENANT que dans l'exercice de Nos pouvoirs, et de notre bon vouloir et plaisir, nous proclamons, déclarons, publions et portons à la connaissance de tous, QUE LES PÉNALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI NE SERONT PAS IMPOSÉES OU EXIGÉES au sujet des hommes appartenant à la classe I sous l'empire de la Loi concernant le Service Militaire, 1917, qui ont désobéi à Notre proclamation susdite, ou qui, ayant reçu avis de Nos registraires ou députés-registraires de se rapporter à une date passée, ont manqué de se rapporter ainsi; ou qui, s'étant rapportés et ayant obtenu un congé, ont manqué de se rapporter à l'expiration de leur congé, ou qui ont déserté de Notre Force expéditionnaire, POURVU QUE CEUX CONCERNÉS SE RAPPORTENT POUR LE SERVICE LE OU AVANT LE 24 AOUT 1918.

Et NOUS AVERTISSONS STRICTEMENT TOUS LES HOMMES AINSI CONCERNÉS ET LEUR SIGNIFIIONS SOLENNELLEMENT, ainsi qu'à ceux qui

emploi, reçoivent, cachent ou assistent ceux-là dans leur désobéissance, que s'ils persistent dans leur défaut de se rapporter, dans leur absence ou dans leur désertion jusqu'à l'expiration de la date en dernier lieu mentionnée, ils seront poursuivis et punis avec toutes les rigueurs et la sévérité de la loi, ET DEVIENDRONT PASSIBLES DU JUGEMENT DE NOS COURS MARTIALES QUI SERONT ASSEMBLÉS POUR JUGER CES CAS, ou de tous autres tribunaux compétents; et aussi que ceux qui emploient, reçoivent, cachent ou assistent ces hommes, deviendront eux-mêmes strictement soumis aux mêmes pénalités que les coupables principaux et sujets aux mêmes punitions, pénalités, forfeitures que la loi met à la disposition des autorités pour la punition desdites offenses.

POURVU que rien de ce qui est contenu dans Notre présente proclamation ne soit interprété comme diminuant l'obligation dans laquelle se trouvent ces hommes de se rapporter au service le plus tôt possible, ou comme leur accordant l'immunité contre l'arrestation ou la détention qui pourrait être effectuée dans l'intervalle dans le but de les forcer à l'exercice du service militaire; Notre intention étant seulement de ne pas prononcer ou de remettre les pénalités encourues jusqu'à présent pour défaut de se rapporter, pour absence sans permis ou pour désertion, dont seraient passibles les hommes décrits plus haut, qui le ou avant le 24 août prochain seront rentrés dans l'exercice des devoirs militaires auxquels ils sont astreints.

De tout ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance, d'obéir strictement et se conformer à Nos présents commandements, directions et exigences, et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce PREMIER jour d'AOUT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix huit, et de Notre règne la neuvième.

Par ordre,

Thomas Mulvey

Sous-secrétaire d'État.



Taux Raisonables; Bon Service

La construction d'un système téléphonique moderne exige de nombreuses espèces de matériaux.

Parmi les éléments fondamentaux d'un système téléphonique nous citerons le fer, l'acier, l'étain, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le platine, le bronze, l'amiante, le mica, le carbone, le caoutchouc, la soie, le coton, les bois de diverses espèces, les teintures, les produits chimiques; ces matériaux nous viennent de tous les coins du globe.

A cause des exigences de la guerre, le prix de presque tous les articles cités ci-dessus a augmenté considérablement. Quelques-uns de ces matériaux ne sont plus sur le marché et nous devons employer des substituts coûtant des prix très élevés.

La bâtisse et l'installation téléphonique érigées récemment à St-Hyacinthe auraient coûté très cher en temps normal; en ce temps de guerre, le coût en a été exorbitant.

Notre but est de vous donner un bon service. Nos taux sont établis de manière à nous donner un léger profit sur le capital placé et à nous permettre de maintenir la qualité de ce service.

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell.



PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

A \$12 WINNIPEG

Plus 1/2 c par mille au-delà

EXCURSIONS les 15 et 27 AOUT 1918

De toutes les stations dans la province d'Ontario—Brockville, Smith's Falls, North Bay et à l'Est.

Prix du Retour—1/2 c par mille jusqu'à Winnipeg, plus \$18, jusqu'au point de départ.

Pas de changements de chars entre l'Est et l'Ouest sur le C.P.R.

Pour renseignements, s'adresser à l'agent du Pacifique Canadien le plus rapproché, ou à

D. CADORETTE, Dominion Express

L. H. TANGUAY, PROFESSEUR de PIANO
Gradué du collège de musique de Fargo, Dakota-Nord.
Préparation immédiate aux diplômes.

TELEPHONE 423.
Dr A. BÉDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD,
12-12-17 ST-HYACINTHE.

A. Cadorette
Commerçant de Bois et Charbon.
Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawanna, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc.
Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.
RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
1272-jno Tél. Bell 264

Conservez les enfants en bonne santé durant les temps chauds

Toute mère sait combien les mois de l'été sont fatals aux enfants. Le choléra infantile, la diarrhée, la dysenterie et les maladies de l'estomac sont des plus communes durant ce temps et souvent un petit être chéri meurt après une maladie de quelques heures seulement. La mère qui conserve des Tablettes Baby's Own à la maison se sent en sécurité. L'emploi de temps en temps des Tablettes prévient les dérangements de l'estomac et des intestins, où si le malaise se fait sentir soudainement—comme c'est le cas généralement—les Tablettes aideront le bébé à se débarrasser sûrement de ces malaises.

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte, de The Dr Williams Medecine Co., Brockville, Ont.

BEURRE ET FROMAGE

A la Halle au Beurre et au Fromage, ici, samedi dernier, 300 colis de beurre se sont négociés à raison de 42 1/2 la livre, tandis que 900 boîtes de fromage trouvaient preneurs à 21 1/2 c.

—Est-ce vrai, dit une chanteuse de la rue St-Christophe à son médecin, que les œufs frais éclaircissent la voix et fournissent l'émission de tons ?

—Saus doute, voyez les poules, dès qu'elles pondent, elles se mettent à chanter.

Un commis vante sa marchandise.

—Madame, rien n'est supérieur comme finesse à cette batiste. Voyez ces mouchoirs, quand vous vous en servirez, vous croirez vous moucher dans vos doigts.

HOMMES ET FILEES DEMANDEES

Pour manufacture de lainages, à 14 milles de Montréal, sur la ligne d'Ottawa. Ouvrage permanent pour une industrie prospère et d'avenir. Serions intéressés à recevoir applications de familles désirant s'établir avec nous ici et ayant plusieurs filles et garçons en position de travailler. En répondant, donnez détails de votre âge et expérience dans la fabrication de lainages ou autres articles textiles. Adressez les réponses à No 10-A "Le Clairon", St-Hyacinthe. 9,16,23,30

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade — Diplômée —

324 Girouard, St-Hyacinthe

ON DEMANDE

Des filles, 'rouleuses,' 'boncheuses,' 'écoteuses'; et aussi des garçons pour apprendre le métier de cigariier. S'adresser à L. O. GROTHÉ & CIE, SAINT-HYACINTHE. jno

Avis aux Dyspeptiques

Mesdames, Messieurs: — Vous n'êtes pas dyspeptiques par plaisir. N'alarmez-vous pas vous guérir de cette triste maladie en prenant des remèdes NATURELS. Nous garantissons que "LES PASTILLES VÉGÉTALES ANTI-DYSPEPTIQUES D'ELZ LALIBERTE" guériront n'importe quel cas de dyspepsie.

Prix: 50 CTS LA BOITE
En vente au Laboratoire de Remèdes Végétales d'Elz. Laliberté, Eng. 420, rue Ste-Catherine Est, Montréal, ou chez ELZ. D. ST-ONGE, 225 rue Cascades, St-Hyacinthe, Qnè.

NOUVEAU DENTISTE
Dr L. B. de la Bruère,
Coin des rues Laframboise et Girouard
Gradué du Collège "Tufts", de Boston. TEL. 219.

COMMIS DEMANDE
On demande un commis d'expérience. S'adresser à J. B. ST-PIEERE, jno 256 Cascades

GRAND CHOIX DE Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux
Chez EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe
12-2-18

A VENDRE
Un automobile de seconde main marque Maxwell, en très bonne condition, avec trois carrosseries différentes pouvant s'adapter à cette machine; le tout pour \$225. Une démonstration sera donnée à quiconque désirera acheter cette machine, tout aussi bonne qu'une neuve. S'adresser à WILFRID CADORETTE, 223 Girouard, St-Hyacinthe, Tel. Bell 26. 4f

J. S. Beudet
Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P. Q
16-6-18

Vient de paraître
"LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE", gros volume de 275 pages environ, publié par M. l'abbé Groulx, l'auteur de "Nos Luttes Constitutionnelles". 75c l'unité. En vente chez ST-JEAN & FRERE, Marchands de journaux 14-11-17 St-Hyacinthe

CHAUFFEURS POUR LOCOMOTIVES DEMANDES
Ayant de 20 à 34 ans Doivent être capables de lire et d'écrire l'anglais. S'adresser à F. Halbert, Locomotive Foreman, Richmond, Qué. 12,19,26
Tel. Bell 515 191 Girouard



"LE CLAIRON" est publié et imprimé par l'Imprimerie Yamaska Incorporé, au No 173 rue Girouard, Saint-Hyacinthe. L. A. BERNIER Gérant.

Nouvelles Locales

PERSONNEL

—Mlle W. Sentenne, de Montréal, est à St-Hyacinthe, depuis quelques semaines, l'hôte de sa sœur, Mme H. T. Chalifoux.

—Étaient de passage, en auto, dimanche, chez M. Chalifoux, Mme Armand Dion, de Buffalo, et M. et Mme Albert Phaneuf et leur fillette Madeleine, de Boston.

—Mme Thomas Chalifoux et sa fillette, Simone, ainsi que Mme Alexandre Ostiguy et sa fillette, Claire, ont fait le tour du Saguenay, cette semaine.

—Les familles Payan et Fee sont parties hier, en auto, pour une longue promenade à travers les États-Unis.

—Mgr Chalifoux, Auxiliaire de Sherbrooke, est venu voir son frère, M. H. T. Chalifoux.

—M. et Mme E. Duckett, de cette ville, sont allés passer le dimanche à St-Hilaire.

—Le notaire Beaudet a assisté, jeudi, à un conventum, à son Alma Mater, au collège de St-Laurent.

—Mme Agna Bourgeois, de la rue Bourbonnière, Montréal, a passé deux jours de cette semaine chez sa sœur, Mme T. D. Bouchard.

LE COMMERCE DU CHARBON

La Commission Locale du Combustible, composée de M. le maire Bouchard, président, et des échevins Godard et Gobeille, M. le notaire Beaudet agissant comme secrétaire, sera chargée de voir à l'exécution de nouveaux règlements qui viennent d'être adoptés par le Contrôleur du combustible.

Entre autres choses ces règlements ordonnent que tout marchand de charbon affiche à un endroit en vue de son bureau un avis clavigraphié ou imprimé consistant en une liste des prix de toutes les variétés et grosseurs de charbon vendues par lui, y compris les rabais d'escompte au cas échéant.

Les marchands sont invités à ne prendre qu'un pourcentage modéré sur les ventes en tant que salaires. A ce sujet les règlements déclarent que les salaires et les dépenses des fonctionnaires et des associés ne doivent pas dépasser ceux de l'année 1914 sur une plus grande échelle que les salaires dans les autres branches de commerce. Un marchand peut retirer son salaire de son commerce mais à un taux raisonnable seulement.

Les marchands qui font le commerce de détail et de gros sont requis de répartir les dépenses et les déboursés fixes de chaque branche et cette répartition doit supporter la comparaison avec celle de ceux qui font exclusivement le commerce de détail ou de gros.

Les marchands de charbon de notre ville feront bien de prendre note de ces nouveaux règlements destinés à protéger le public.

DECES

En cette ville, mardi, 6 août, est décédée Mlle Annie Hébert, fille de Dame Vve Louis Hébert, de la rue Mondor.

La défunte était âgée de 49 ans et outre sa mère elle laisse deux frères, M. L. Hébert, de la Cie Penman, et Alexandre, aussi de cette ville.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, vendredi, à la Cathédrale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille.

LE PRIX DE LA FOLIE

"Le Prix de la Folie" est le titre d'une très intéressante série en cinq épisodes seulement qui se donne actuellement au Théâtre Corona les dimanche et lundi.

Ce qu'il y a de particulier dans cette série, c'est que chaque épisode constitue un drame complet en deux rouleaux. Ceci veut dire que ceux qui pour une raison ou pour une autre, n'ont pu ou ne peuvent suivre cette série au complet ne sont pas privés de l'intelligence complétée de l'épisode qu'ils peuvent voir.

Dimanche et lundi prochains, l'épisode du "Prix de la Folie" qui sera montré traite d'un problème qui intéresse vivement tous les pères et les mères de famille, ainsi que toutes les gens qui s'occupent du bien-être de la société.

La morale de ce drame saisissant comporte une leçon que tous les jeunes gens devraient suivre.

Les prix restent les mêmes et le programme régulier comprend un mélodrame en cinq rouleaux d'un intérêt captivant, une désopilante comédie et une des plus instructives gazettes de Pathé.

La température dans le théâtre, grâce au parfait système de ventilation, est toujours des plus agréables.

LES POTEAUX DISGRACIEUX

Comme on le sait le conseil municipal étudie depuis une couple d'années la question de l'enlèvement des poteaux dans les principales rues de la ville.

C'est une question dont la solution radicale ne peut être effectuée dans un moment de haut prix des matériaux comme celui que nous fait traverser la crise de guerre actuelle. Néanmoins grâce à la bonne volonté des principaux officiers de la compagnie de téléphone Bell la situation s'améliore de jour en jour et il est probable que d'ici à quelques mois nos principales rues seront débarrassées du plus grand nombre de poteaux qui les déparent et qui gênent la circulation en maints endroits.

La semaine dernière le gérant local de la compagnie de téléphone M. St-Louis, demandait au conseil municipal la permission de faire certains travaux souterrains dans la rue St-Denis et dans la ruelle du Trois Septembre pour faire disparaître certaines lignes aériennes.

Le conseil a accordé volontiers la permission demandée aux conditions ordinaires pour protéger les intérêts de la ville et la compagnie s'est immédiatement mise à l'oeuvre.

Les tranchées nécessaires sont maintenant terminées; une partie des fils ont été enfouis et plusieurs poteaux sont disparus et disparaîtront prochainement sur la rue St-Denis et sur la rue Cascades.

Nous devons aussi dire que les propriétaires facilitent autant qu'il leur est possible de le faire la tâche de la compagnie en lui permettant de travailler sur leur propriété et d'y installer quand besoin il y a des poteaux ou appareils de transmission quelconques.

ABATTAGE D'ARBRES

Les employés de la ville ont abattu cette semaine deux arbres dont on considérait l'un comme dangereux et l'autre comme nuisible.

Le premier a été abattu aux abords du parc et l'autre sur la rue St-Hyacinthe, en face de la propriété de M. le Dr Pagé.

Ce dernier a été abattu à la demande de M. Pagé qui se plaignait

de l'obstruction dont il était la cause dans l'entrée de son garage d'auto.

Deux autres demandes du même genre ont été faites au conseil municipal, l'une par M. J. T. Godbout, qui se plaint du danger que présentait deux vieux saules en face de sa résidence.

L'ingénieur de la ville a visité les lieux et a admis le bien fondé de la demande de M. J. T. Godbout, ce qui revient à dire que le sort de ces deux arbres est pratiquement décidé; la hache n'attend que la ratification du conseil municipal pour faire son œuvre de destruction pour les saules et de protection pour le public.

La dernière demande est faite par un M. Arpin, de la rue Saint-Antoine. M. Arpin se plaint d'un arbre qui se trouve devant sa porte et qui obstrue la vue sur la rue.

L'ingénieur de la ville a été chargé de faire un rapport au conseil pour la prochaine séance. Le sort de cet arbre est plus en doute que celui du précédent. Il a l'avantage d'être jeune et d'une belle allure, ce qui lui a assuré des admirateurs parmi les échevins, admirateurs qui veulent absolument le sauver d'une condamnation à mort.

Réussiront-ils? Nous le saurons la semaine prochaine.

BAGARRE

Quatre individus, dont les vapeurs de Bacchus avaient tant soit peu obscurci la raison, ont pris la propriété du Grand Tronc, près de l'entrepôt de marchandises, pour le *No Man's Land* et se sont battus comme des Allemands.

La police a été mandée par des citoyens qui déploraient la dépense d'une pareille ardeur belliqueuse en territoire canadien, lorsque les Alliés ont besoin de toutes leurs forces dans la Belgique et la France envahie.

La police est accourue pour sauver ce qui pouvait être réchappé d'énergie non encore utilisée à pocher les yeux des adversaires, mais les coups n'avaient pas été encore assez rudes pour obscurcir complètement la vision des combattants, car trois d'entre eux aperçurent les gardes municipaux et s'enfuirent avec la vitesse des gardes du Kronprinz retraitant devant l'avance rapide des poilus français.

Ce qu'il y a de singulier, c'est celui qui est resté maître de la place qui a eu le plus mauvais sort.

Il a été conduit au poste et inculpé d'ivresse; il a été condamné à dix dollars d'amende et aux frais par le Recorder Marin, lundi dernier.

Comme les autres n'ont pas été arrêtés, comme on dit en termes policiers, on peut en conclure qu'ils courent encore, à moins qu'ils ne se soient arrêtés d'eux-mêmes.

MORT DU CHANOINE PROUX

L'abbé Louis Théophile Proulx, chanoine à St-Hyacinthe, est décédé, vendredi matin. Il est né à St-Ours, dans le comté de Richelieu, le 23 mars 1864. Il fit ses études à Sorel, à St-Hyacinthe, à Nicolet et au séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale par Mgr Moreau, le 5 août 1888. Il était professeur au séminaire de St-Hyacinthe depuis 1888. Les funérailles ont eu lieu, lundi, à 10 heures, au séminaire, au milieu d'un grand concours de membres du clergé et d'amis personnels.

Chronique Municipale

SEANCE DU 7 AOUT

Sont présents: Son Honneur le Maire Bouchard et les échevins Fontaine, St-Germain, Gobeille, Godard, Gosselin, Benoit, Godbout, et Guillet, formant quorum.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin Godard, secondé par l'échevin Guillet, que le chef Bourgeois soit délégué à Toronto, pour assister à la convention des chefs de pompiers. Adopté.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance,

Il est proposé par l'échevin Gosselin, secondé par l'échevin Benoit, que la somme de \$340 soit mise à la disposition du comité des marchés pour faire certains travaux mentionnés dans le rapport de l'ingénieur en date du 10 juillet 1918. Adopté.

Lu le rapport du chef Bourgeois disant que la carte immorale a été imprimée à la *Tribune*, et lue l'opinion de l'avocat de la Corporation disant que l'imprimeur de cette carte est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement.

Il est proposé par l'échevin Gobeille, secondé par l'échevin Godard, que le greffier soit autorisé à donner avis à l'avocat de la Corporation de prendre les procédures voulues pour faire rendre compte à M. Chartier suivant les termes de la loi.

Il est proposé en amendement par l'échevin Gosselin, secondé par l'échevin Godbout, que la considération de cette motion, du consentement du proposeur et du second, soit remise à la prochaine séance. Adopté.

L'échevin Gosselin donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'adoption du règlement No 249.

Rapports des départements de police et feu pour le mois de juillet déposés aux archives.

Lettre de M. Louis Arpin demandant d'abattre un arbre référée à l'ingénieur et au chef de police pour rapports.

Rapport de l'ingénieur demandant un crédit de \$165 pour continuer l'égout de la rue Lafontaine, sur une longueur d'environ cent pieds.

L'échevin Fontaine donne avis qu'à la prochaine séance il proposera que la somme de \$165 soit mise à la disposition de comité de la voirie pour continuer l'égout mentionné dans le rapport de l'ingénieur en date du 7 août courant.

Rapport de l'ingénieur demandant un crédit de \$850 pour travaux de peinture et réparations au poste de police et pompiers.

L'échevin Guillet donne avis qu'à la prochaine séance il proposera que la somme de \$850 soit mise à la disposition du comité de police et feu pour faire les travaux de peinture mentionnés dans le rapport de l'ingénieur en date de ce jour.

Il est proposé par l'échevin Guillet, secondé par l'échevin Godard que des soumissions soient demandées pour les travaux de peinture du poste de police et que les spécifications soient préparées par l'ingénieur. Adopté.

Rapport de l'ingénieur demandant un crédit de \$950 pour réparation au hangar de l'aqueduc.

L'échevin St-Germain donne avis qu'à la prochaine séance il proposera qu'une somme de \$950 soit mise à la disposition du comité de l'aqueduc pour faire les travaux mentionnés dans le rapport de l'ingénieur en date de ce jour.

(A suivre)

THEATRE CORONA

SAMEDI, 10 AOUT.

BESSIE LOVE DANS L'AINÉE DES SEPT ORPHELINES

EN 5 PARTIES. — CIE TRIANGLE.

L'action se déroule dans le sud de la Californie, ce qui veut dire que la mise en scène et les décors seront impeccables. C'est **Bessie Love** qui est en tête de la distribution; c'est un de ses plus grands succès avec la Cie Triangle.

En plus, une Gazette de Pathé.

DIMANCHE ET LUNDI, 11 et 12 AOUT.

LA MENDIANTE

5 PARTIES.

UN DRAME RUSSE. — CIE PATHÉ.

C'est un drame tragique de l'aristocratie russe. Cette vue nous montre Pétersbourg du temps du règne de Nicolas: la vie qu'on mène à la cour et dans les salons de la capitale russe. **Mme N. A. Lisienko** y joue le rôle d'une prima donna qui a fait courir tout Pétersbourg et qui s'est attirée l'attention de Sergius, poète renommé, joué par **M. I. I. Mozukin**. L'histoire fait voir notre héroïne, réduite à mendier son pain après avoir connu les honneurs, les richesses et tout le luxe qui étaient alors le partage des étoiles de la scène. Cette vue est de toute beauté.

Gazette de Pathé. — Venez voir le désastre de San-Jacinto, Californie, qui rappelle le tremblement de terre de San-Francisco. Aussi les "As" de France: Lt. Madon qui a abattu sa 26e machine, etc. Comédie de Luke, 2 parties, **De Londres à Laramie**; aussi, **Le Prix de la Folie** en 2 parties: **Le Pêché d'Innocence**.

MARDI ET MERCREDI, 13 et 14 AOUT.

PEGGY LA PIRATE

5 PARTIES. — CIE FOX.

C'est une histoire intéressante montrant Peg. — **Mlle Peggy Hyland**, — enlevée par les pirates au moment de se marier avec un homme qu'elle n'aimait pas. Son amoureux s'en va la chercher; après nombre de difficultés, ils parviennent à découvrir l'endroit où les pirates cachaient leurs trésors. Ils se marient et vivent dans l'opulence, grâce à cette découverte. Cette vue est intéressante.

Aussi 2 comédies de la Cie Vitagraph.

Matinées: Tous les SAMEDIS et DIMANCHES.

ADMISSIONS: ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS.
Quelques Sièges Réservés à 20 cents.



Réduction Spéciale

POUR UN MOIS SEULEMENT

A toutes les personnes n'ayant pas le courant électrique dans leurs demeures, nous accorderons un escompte de 10% sur le matériel employé pour faire une installation, pourvu que le travail nous soit donné d'ici à un mois.

Nous prions donc le public de ne pas manquer cette occasion attendu que les prix des matériaux augmentent continuellement.

Southern Canada Power Co., Limited

CONTROLANT LA CIE DE GAZ ELECTRICITE ET POUVOIR

255 RUE CASCADES

TEL. 3208

ST-HYACINTHE, QUE.

